



Calcul erroné de la part du notaire dans le calcul de la soulte

Par maecou

Lors du calcul de la soulte le notaire a pris la date écrite par l'avocat au moi de mars 2023, or le partage ne se fait qu'en mars 2024 et depuis 1 an ma fille a continué à payer le crédit soit 1000 euros par mois

Le décompte a été présenté aux 2 parties l'ex de ma fille et ma fille. Ma fille s'est rendue compte de l'erreur l'a signalée aussitôt, mais son ex refuse le nouveau calcul fait par le notaire.

Je vous qu'il y a un très lourd contentieux et que Mr Vidal a été jugé pour harcèlement et encourt une peine de 8 mois de prison avec sursis probatoire de 2 ans. A cela fait 1 an qu'elle paye 200? de plus par mois sur 1 an cela fait 2400 ? divisé par 2 égal 1200

Quoi Faire?

p[url=http://]http://[/url]